RAPPORT N° DV/2026/322

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 12 octobre 2026

OBJET : Requalification de la RD25 du giratoire RD500/RD25 au giratoire RD25/RD643 sur les communes de Sin-le-Noble et de Dechy - Approbation du projet, cofinancements, autorisation à lancer les études réglementaires et les acquisitions foncières

Le projet d'aménagement de la RD 25 consiste en une requalification en boulevard urbain d'une route existante, sur une longueur de 1,6 km et en la mise à 2x2 voies d'une portion du linéaire sur 600 m actuellement en 2x1 voie.

La RD25 constitue un axe structurant pour la desserte de Sin-le-Noble, du centre hospitalier de Douai et de plusieurs zones commerciales, notamment les Épis et le Raquet. Elle présente actuellement deux configurations : une section en 2x1 voie avec terre-plein central entre la RD 65 et le giratoire de la RD 500 et une section en 2x2 voies entre la RD 65 et le giratoire de la rue James Tobin.

Afin d'adapter cette infrastructure à l'évolution urbaine du secteur, le projet de requalification de la RD25 vise à transformer la route en un véritable boulevard urbain, notamment par l'abaissement des vitesses de circulation. Il a pour objectifs à la fois d'améliorer la desserte du secteur des Épis, de renforcer la sécurité pour les usagers, de favoriser les mobilités douces et de limiter le trafic dans les quartiers résidentiels.

Cette requalification s'inscrit dans le contexte des récentes transformations du territoire, telles que la rénovation du quartier des Épis dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la mise en service d'un Bus à Haut Niveau de service (BHNS), ainsi que le développement des activités hospitalières, économiques et commerciales.

Le projet a été conçu afin de préserver au mieux l'environnement et intègre la mise aux normes environnementales de l'assainissement de l'infrastructure. L'opération pourrait faire l'objet d'une déclaration au titre de la Loi sur l'eau et d'une demande d'autorisation d'abattage d'arbres d'alignement.

Le coût total du projet est estimé à 6,99 M € HT soit 8,39 M € TTC. L'opération sera cofinancée par la Région et par Douaisis Agglo, à hauteur de 2,4 M € (1,2 M € pour chaque cofinanceur).

Une convention entre la Région Hauts-de-France, Douaisis Agglo et le Département viendra préciser les conditions et modalités de financement de l'opération.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver le projet de requalification de la RD 25, entre le giratoire RD 500/RD 25 et le giratoire RD 25/RD 643, sur le territoire des communes de Sin-le-Noble et de Dechy,

consistant en la transformation de cet axe en boulevard urbain sur un linéaire de 1,6 km, dont la mise à 2 × 2 voies d'une section de 600 m, pour un montant estimé à 6,99 M€ HT, soit 8,39 M€ TTC ;

- d'autoriser la conduite de l'ensemble des procédures administratives et réglementaires nécessaires à la réalisation de l'opération, notamment, le cas échéant, au titre de la législation sur l'eau et de la protection des arbres d'alignement ;

- d'autoriser la réalisation des travaux, sous réserve de l'obtention des autorisations requises et de l'inscription des crédits nécessaires au budget départemental ;

- d'autoriser les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet et la signature de tous les actes correspondants ;

- d'approuver le principe d'un cofinancement de l'opération à hauteur de 2,4 M € à parts égales par la Région Hauts-de-France et par Douaisis Agglo et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de financement correspondantes, leurs éventuels avenants, ainsi que tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
21001OP015	21001E11	57 000 000 €	5 299 690 €	8 390 000 €
21001OP015	21001E27			2 400 000 €

Valentin BELLEVAL
Vice-Président